

Karine LALIEUX

Députée PS



3

Monsieur J. DEVILLET

Rue de l'Hôtel des Monnaies, 195/1
1060 St-GILLES

Bruxelles, le 3 avril 2012

Cher Monsieur,

Durant la commission spéciale « abus sexuels », vous m'avez écrit pour me raconter votre calvaire, comme de nombreuses autres victimes.

Avec mes collègues, j'ai fait voter un rapport à l'unanimité du Parlement, un rapport qui contenait 69 recommandations, une série d'entre-elles sont déjà en application, elles amélioreront le parcours des victimes au sein des services de police, de justice et d'aide sociale.

Par ailleurs, nous avons fait une proposition aux autorités ecclésiastiques, à savoir, mettre en place une procédure d'arbitrage pour les victimes d'abus sexuels des prêtres, dont les faits sont prescrits.

Nous voulions que vous puissiez enfin être reconnu en tant que victime et surtout être indemnisé. A travers la mise en place de ce centre d'arbitrage, l'Eglise reconnaît enfin sa responsabilité morale.

La procédure d'arbitrage mise en place a pour objectif de répondre à vos demandes, telles que l'indemnisation, le pardon, la reconnaissance d'une responsabilité morale,...en fait tout ce que vous souhaitiez obtenir comme réparation.

Cette procédure est gratuite et très accessible, il vous suffit de remplir le formulaire ci-joint. Elle est aussi faite par des arbitres indépendants et est confidentielle.

Enfin, le système de preuve a été considérablement allégé et simplifié. Il ne faut pas prouver votre préjudice. Il ne faut pas non plus des aveux de votre abuseur. Il suffit d'un témoignage, la fréquentation de tel établissement scolaire,...La procédure est également recevable si l'auteur des abus est décédé.

Pour que votre demande soit recevable, vous devez envoyer le formulaire rempli en deux exemplaires, et ce avant le 31 octobre 2012.

Vous trouverez le formulaire ci-joint ou sur le site www.centre-arbitrage-abus.be.

J'espère que la mise en place de cette procédure répondra à vos attentes, qu'elle vous permettra d'atténuer votre souffrance et vous aider sur le chemin de la reconstruction.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



K. LAHEUX

CENTRE D'ARBITRAGE EN MATIERE D'ABUS SEXUELS

rue Brederode 21, 1000 Bruxelles

info@centre-arbitrage-abus.be

www.centre-arbitrage-abus.be

Version du formulaire :.....

REQUÊTE EN VUE DE MESURES ÉQUITABLES DE RÉPARATION

INTRODUITE PAR UNE VICTIME MINEURE, AU MOMENT DES FAITS, D'UN ABUS SEXUEL COMMIS PAR UN PRÊTRE D'UN DIOCÈSE BELGE OU UN MEMBRE D'UNE CONGRÉGATION OU D'UN ORDRE RELIGIEUX ÉTABLI EN BELGIQUE

(un formulaire par personne qui sollicite des mesures équitables de réparation, à envoyer par pli recommandé ou à déposer au secrétariat du Centre d'arbitrage)

I. INFORMATIONS RELATIVES AU REQUÉRANT

CADRE A : données concernant le requérant

Nom :

Prénoms :

Adresse : Rue/..... : n° :

Code postal :..... Commune :

Date et lieu de naissance : Sexe :

Nationalité :

Situation professionnelle au moment de la requête :

Téléphone/GSM :

Adresse e-mail :

CADRE B : données concernant l'avocat du requérant (à remplir uniquement si vous êtes assisté ou représenté dans la procédure arbitrale)

Nom :

Prénom :

Adresse : Rue/..... : n° :

Code postal :..... Commune :

Téléphone : Fax :

Adresse e-mail : Barreau :

II. LES FAITS D'ABUS SEXUEL

Description des faits :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date/période des faits :

.....
.....

Lieu/cadre des faits :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Donnez des éléments permettant d'identifier l'auteur des faits.....

.....

Donnez des éléments permettant d'identifier le supérieur hiérarchique de l'auteur des faits.....

.....

III. DÉMARCHES ENTREPRISES ET SUITES QUI Y ONT ÉTÉ DONNÉES

Avez-vous, le cas échéant, effectué une démarche auprès d'une instance judiciaire (par ex. : dépôt d'une plainte, constitution de partie civile) ? (précisez la date, si possible).

.....
.....

Quelles ont été les suites réservées à votre démarche (par ex., condamnation par un tribunal ou classement sans suite) ?

.....

Avez-vous, le cas échéant, entrepris d'autres démarches (par ex. auprès d'évêques ou de supérieurs religieux)?

.....
.....

Quelles ont été les suites réservées à vos démarches ?

Exposez brièvement ce que vous attendez de la procédure arbitrale. Vous pouvez préciser si vous attendez une *forme de reconnaissance particulière* des souffrances résultant de l'abus sexuel (par exemple, une reconnaissance des faits, un entretien, une lettre exprimant des regrets, des excuses, ...). Précisez également si vous attendez une *compensation financière* et si vous privilégiez un *règlement amiable*.

VI. PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE

Il y a lieu de joindre toutes les pièces qui vous apparaissent probantes, de les numéroté et d'en fournir la liste. Sont concernés tant les éventuels éléments de preuve relatifs aux faits que ceux relatifs à leurs conséquences médicales.

La liste ci-dessous est donnée à titre d'exemple. Vous pouvez joindre d'autres pièces qui vous semblent pertinentes.

- correspondance ou courriers électroniques échangés avec l'auteur des faits ou avec un de ses supérieurs hiérarchiques ;
- copie de l'éventuelle plainte déposée ou preuve de la constitution de partie civile ;
- copie des décisions judiciaires pertinentes ;
- attestations médicales ;
- justificatifs de frais médicaux ;
- (...)

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète

(votre attention doit être attirée sur le fait qu'en cas de déclarations volontairement inexactes ou mensongères, les arbitres peuvent mettre tout ou partie des frais de la procédure à charge du requérant)

Fait à, le..... (indiquez la date)

.....
Signature du requérant (une signature est obligatoire !)

votre courrier 'requete réparation...

joël Devillet

mer. 11-04-12 16:13

À :kla...@pslachambre.be <klalieux@pslachambre.be>;

Cc:m.kauten@skynet.be <m.kauten@skynet.be>; laurent.louis@lachambre.be <laurent.louis@lachambre.be>;

1 pièce jointe (242 Ko)

1.pdf;

Madame la députée;

j'ai bien reçu votre courrir (en pièce jointe) me demandant d remplir un formulaire de requête.

Peut être une erreur...

Permettez que je n'y réponde favorablement.

Ma position quant à ce tribunal arbitral n'a pas changé.

<http://www.everyoneweb.fr/WA/DataFilesjoeldevillet/avis.pdf>

D'ailleurs, vous continuez à écrire que votre rapport a été voté à l'unanimité, vous oublié le vote du député Louis -dont j'ai approuvé ses propos en applaudissant lors de son allocution, au risqué de me faire expulser du parlement....

Ce que vous indiquez concernant les preuves et aveux dans votre courrier du 3 avril 2012 me confortent dans le fait à ne pas adhérer à votre joie de tribunal arbitral.

Bien à vous.

copie au député Louis et à mon conseil quia permis la condamnation de mon abuseur face à la justice traditionnelle, là où ctte dernière n'a pas relevé de prescription malgré les années passées...

Joël Devillet
Rue de l'Hôtel des Monnaies 195
1060 bruxelles
tél, répondeur 02 537 79 66
www.joeldevillet.com

Lettre ouverte de Joël Devillet,

suite à la finalisation du rapport de la Commission spéciale relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église,

La présidente de la Commission « abus » a eu ces propos: «Nous pouvions nous transformer en Commission d'enquête. Nous n'avons pas dû le faire. Toutes les personnes que nous avons invitées à venir devant notre Commission, les Évêques mais aussi les supérieurs religieux, se sont présentés spontanément et je dois dire que je m'en félicite. Ils se sont présentés spontanément et ont répondu à toutes nos questions et parfois pendant de très, très longues heures, que je suis satisfaite de toutes les réponses, ça, je ne dis pas, mais c'était leurs réponses, mais en tout cas, je me félicite qu'on n'a pas dû se transformer en Commission d'enquête et que la Commission spéciale a pu travailler dans une ambiance sereine et constructive avec tout le monde »¹

En tant que victime, je suis déçu du fait que jamais une commission d'enquête digne de ce nom et réclamée depuis le début ne verra le jour. On aurait pu y découvrir les mensonges multiples des évêques. Si ! Les évêques confessent les prêtres dans la pratique. Même si le droit canon le déconseille. Si ! Mgr Léonard a envoyé des prêtres pédophiles dans d'autres diocèses ou pays.

Quand André Léonard dit qu'il ne défroque jamais les prêtres abuseurs sinon ils seraient dans la nature et qu'en les gardant prêtres il peut les surveiller... Pourquoi cette commission ne recommande-t-elle pas que Mgr Léonard surveille même les pédophiles laïcs s'il a un tel pouvoir de contrôle ?

La Commission d'enquête désirée par bon nombre de victimes et très peu de députés aurait pour montrer à l'opinion publique les mensonges répétés des hauts responsables de l'Église.

Quand Mgr De Keyser dit : « Il faut faire la différence entre un prêtre qui a abusé d'un seul enfant et entre celui qui en a abusé de plusieurs. » J'aimerais dire que même avec un seul enfant le prêtre est récidiviste car il abuse des dizaines de fois sa victime mineure d'âge !

Quand Mgr Harpigny dit dans la presse: « Nos avocats nous avaient interdit de prononcer des mots comme “pardon” ou “excuses”, estimant que nous aurions alors reconnu notre responsabilité, ouvrant la voie aux demandes d'indemnisation des

¹ Karine Lalieux, Matin première, rtbf radio, 1 avril 2011.

victimes. Ils nous ont fait peur. On s'inquiétait de l'audition de certains évêques, plus sensibles, par la commission. Nos avocats évoquaient de possibles confrontations, comme à la commission Dutroux... J'ai pensé qu'on pourrait finir en prison ! »² N'avait-t-il pas la possibilité d'être courageux et de dire ce qu'il pensait, si vraiment ce qu'il pensait était différent de ses avocats. Moi si je ne suis pas content de mon avocat je le limoge !

La Commission « abus » a finalisé ses travaux et *propose 70 recommandations!* Les députés se félicitent de leur travail et la présidente d'y préciser que la meilleur des recommandations est celle du passage de 10 à 15 ans pour le délais de prescription. Les députés ne veulent pas accorder l'imprescriptibilité à ce crime qu'est la pédophilie. Mais alors, au lieu de mettre 15 ans, ils devraient rendre ces crimes incorrectionnalisables.

En correctionnalisant ces crimes, ils deviennent des délits et là, la prescription est de 5 ans ! Je sais ce dont je parle puisque c'est ce qui est arrivé dans mon dossier après 4 années de procès ! Dans 10 ans une nouvelle commission de députés verra le jour et on ajoutera 5 ans de plus! Depuis l'affaire Dutroux, l'on parlait déjà de prolonger la prescription de 10 à 20 ans.

Mais plus étonnant, à à peine quelques mètres des travaux de la commission « abus », au Sénat, deux sénateurs ont élaborés en octobre 2010 une proposition de loi, demandant la prescription trentenaire!³

Je le répète, c'est la non correctionnalisation de ces crimes qui pourra être salvatrice. Mais bien sûr, quasi chaque semaine, la tv annoncera un procès pour pédophilie dans un diocèse de Belgique. Et cela n'est pas souhaitable pour les élus de la Nation. Quelle image aurait notre pays à l'étranger ? Sans compter que les procès de pédophilie commis par des *laïcs* feraient l'objet de la même mesure... les tribunaux seraient débordés!

En correctionnalisant, le politique (puisque c'est lui qui légifère) évite les coûts de ces procès d'assises, leurs durées et surtout leur médiatisation !

Plusieurs fois, la présidente de la Commission « abus » insistait lors d'auditions d'évêques sur le fait de leur avoir demandé les chiffres de chaque diocèse, chiffres indiquant depuis 1960 leurs données quant à leurs prêtres pédophiles.

Qui va vérifier ces chiffres? Chiffres bien évidemment faux. Je n'ai confiance qu'à peu de personnes dans ces dossiers de pédophilie au sein de l'Église. Le Juge De Troy et son équipe de policiers dirigée par Peter De Waele font parties des gens en qui je crois fortement en leur volonté de faire justice. Je n'ai qu'un espoir, c'est que l'enquête du Juge d'instruction Wim De Troy (dossier calice) puisse instruire à

² Le Soir, 25 mars 2011,

³ Proposition de loi modifiant la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale en ce qui concerne le délai de prescription de certains délits commis à l'égard de mineurs. (Déposé par Mme Martine Taelman et M. Bart Tommelein) Sénat de Belgique, SESSION DE 2010-2011, 14 OCTOBRE 2010,

charge et à décharge et qu'enfin l'on connaisse la vérité. Mais voici plus de 9 mois que ce juge est mis sur la touche. Voici plus de neuf mois que des perquisitions ont été effectuées au sein des hauts responsables de l'Église et tout est fait pour qu'il ne puisse rechercher la Vérité.

Je crains fortement que l'Église parvienne à ses fins et arrive à ce que la totalité des dossiers saisis lui soit restituée. C'est pour cela que beaucoup de victimes réclamaient de la part du politique une commission d'enquête digne de ce nom. Car à cette allure, la vérité ne verra jamais le jour. C'est sans doute le souhait de beaucoup.

Des victimes sont peut-être satisfaites du rapport et des "propositions" suite à la commission « abus », je ne parle ici que de mes ressentiments. Mais je connais ceux qui sont les plus ravis, ce sont les évêques et les abuseurs;

Une des recommandations est de réclamer un certificat de bonnes vies et mœurs aux gens qui travailleraient en présence de mineurs (club sportif etc...). Les candidats à la prêtrise y sont-ils inclus?

Durant toute la durée de la Commission a été répété le fait que seul le Procureur du roi était habilité à dire si un fait était prescrit ou non. Et un tribunal arbitraire de se créer à la demande des commissaires !

Que va faire ce tribunal arbitraire des prêtres pédophiles dont la victime viendrait se confier mais ne voudrait porter plainte à cause du coût, de la durée et de l'incertitude des procès ? Car bien sûr au sein du tribunal arbitraire, le prêtre voudra un arrangement à l'amiable afin d'éviter un procès et reconnaîtra les faits. Mais si un procès est intenté il les niera. Justice parallèle ? OUI

N'est-ce pas montrer que l'argent achète le silence? N'est-ce pas accepter de l'argent sale?

Jamais la commission ne parle de la prescription au civil ! Pourquoi ?

Beaucoup d'affaires sont prescrites au pénal ! Quoi que, en cherchant, le Procureur du roi dirait le contraire.

Mais au civil (dommages et intérêts) la prescription est de 30 ans après la majorité de la victime.

Le tribunal arbitraire ne va parler que du dommage, pas des intérêts) qui est gagnant ? L'Église.

Il existe déjà tant de choses en Belgique, mais peu connues. Notamment la Commission d'Aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence SPFJ. Cela est présent dans le rapport, mais un oubli important: lorsque le coupable est condamné, l'État reprendra cette aide accordée.

Les députés devront traduire en lois certaines des recommandations du rapport. J'espère qu'ils pourront tenir compte de ma proposition de ne plus correctionnaliser ces crimes !

Les victimes étaient paraît-il au centre de la Commission. Je ne le pense pas et beaucoup de victimes ne le pensent pas, cela s'est passé au-dessus de leur tête. Il est vrai plusieurs députés, dont la présidente de la commission ont reçu des victimes, dont moi.

Mais écouter ne veut pas dire être du côté des victimes.

La commission a écouté des évêques, magistrats, avocats etc.

Pourquoi n'avoir pas entendu en Commission des victimes? Pour ne pas porter préjudice à leurs procédures en cours ou à venir dit-on. Mais s'il y a tellement de cas prescrits que seul le tribunal arbitraire pourrait traiter, il aurait été possible d'entendre ces victimes, puisque le tribunal arbitraire n'est pas un tribunal judiciaire. Et puisque ce tribunal arbitraire existerait aussi pour les victimes ne voulant pas porter plainte...

Beaucoup de victimes sont déçues.

Un exemple concret : Souvent l'on dit : « Pourquoi y a-t-il tant de victimes de prêtres pédophiles en Flandre et beaucoup moins en Wallonie ? »

Une réponse est que cela n'est pas encourageant pour une victime de se faire connaître et de s'investir dans des procédures judiciaires. Prenez le cas d'une victime d'Arlon qui viendrait se joindre au combat de justice du Juge De Troy, assister aux audiences au palais de Justice de Bruxelles, constatant des appels et des cassations à tout va et ne rien y comprendre du tout. La procédure étant totalement en néerlandais !

Bien sûr l'on va me dire : « Votre avocat est là pour vous aider et vous renseigner. » Mon avocat ne croyait même pas au combat du juge De Troy c'est d'ailleurs pour une de ces raisons que je me suis séparé de lui il y a 3 mois.

J'ai été un des précurseurs dans ce domaine délicat de la pédophilie au sein de l'Église catholique. Mon livre *'Violé par un prêtre'* paru début 2009 contient pas mal d'éléments soulevés au sein des travaux de Commission. Je ne fais pas de pub pour mon livre. Je demande depuis plus d'un an de ne plus l'acheter, étant en litige avec ma maison d'éditions francophone. Cfr mon site internet

Je vous partage cette image :

La victime que je suis était à une table d'un bon restaurant et attendais un bon repas. Entrée, plat et dessert.

En venant plusieurs fois aux travaux de la commission « abus », j'étais comme

à ma table en train de manger mon entrée. Bien des fois elle me restait sur l'estomac.

Mais ce que j'attendais c'était le plat: la commission d'enquête parlementaire digne de ce nom, digne d'un État de droit

Le dessert aurait été les sanctions. Dire qui est responsable de quoi.

Dans les pays où une commission d'enquête a eu lieu, des évêques ont dû démissionner,

Il faut arrêter de dire que ce que l'on reproche aux évêques est dû à leurs prédécesseurs et que quand eux étaient là ça ne se passait plus comme cela, la stratégie de l'étouffement et de la non sanction du prêtre. Sinon pourquoi n'avoir pas entendu les évêques à la retraite ?

Je suis sûr que d'une seule chose suite à vos travaux, c'est que dans 10 ans il y aura de nouveau des scandales qui éclateront et on dira rien n'a changé. Cela est évident, puisque vous laissez les évêques dans l'impunité.

Les députés me répondront : « La commission n'avait pas pour rôle de sanctionner qui que ce soit. » Vrai, mais alors je rejoins les propos d'un sénateur catholique que je n'apprécie guère et qui dit que cette commission n'était qu'un show. Si les députés posaient des questions parfois de la manière d'un juge d'instruction, et au final que les réponses importent peu à quoi bon ?

Le travail de la commission a à tout le moins permis de connaître publiquement des mensonges des évêques surtout dans les questions-réponses. Puisque leurs déclarations, lues à la virgule près, étaient sous la responsabilité de leurs avocats. Il faut aussi saluer le fait que le parlement a publié les auditions, ainsi que les questions réponses.

Je suis sidéré de cette autosatisfaction des élus de la Nation, alors qu'aucune commission d'enquête digne de ce nom n'a vu le jour. Cela aurait pu démontrer les mensonges des évêques et permettre des sanctions à leur égard.

Mgr Léonard a dit que si une victime n'est pas contente de la façon dont l'évêque traite son dossier, la victime peut toujours s'adresser au Vatican via le Nonce apostolique. Jamais le Nonce ne daigne répondre à des courriers de ce genre, même si c'est par courriers recommandés. Ni même le Vatican.

Les intervenants n'ont pas prêté serment. Pas étonnant qu'à la question posée par un député à Mgr Léonard: « Avez-vous déplacé des prêtres pédophiles à l'étranger ou en avez-vous accueilli ? » La réponse fut un non catégorique. Une commission d'enquête aurait permis de démontrer le contraire.

La commission « abus » adresse trop d'éloge à la défunte commission Adriaennsens. Cela n'est pas curieux à la fin de ces travaux parlementaires,

puisque même l'Église regrette, elle aussi, toujours sa *disparition forcée*. Trop de connivences entre députés et évêques, surtout entre évêque et député de la même province! Pourquoi interpellier les évêques par des « *Monseigneur* » à tout va? Pourquoi permettre l'exhibition de leur croix pectorale et autres signes religieux (col romain, anneau épiscopal), le parlement n'est-il pas le lieu par excellence où la séparation Église État devrait être respectée? De quoi les commissaires avaient-ils peur pour demander un bon nombre de policiers lors des auditions du cardinal Danneels et de l'archevêque Léonard? Escortés comme des dieux... Le sénateur Torfs a qualifié dès le début cette commission « abus » de show, mais il n'était pas le dernier pour apparaître dans les médias, alors qu'il n'était pas commissaire. Dès le début il a torpillé la commission faisant tout pour qu'une commission d'enquête ne voit le jour et de critiquer au passage les représentants des victimes.

J'adhère bien volontiers aux conclusions du député fédéral L. Louis suite à la publication du rapport de la commission « abus ». Je joins son discours:

Les raisons pour lesquelles je voterai contre le rapport de la Commission spéciale "abus sexuels"

par [Laurent Louis](#), jeudi 7 avril 2011

Voici le discours que j'ai prononcé ce 6 avril à la tribune de la Chambre lors de la discussion sur le rapport de la Commission spéciale "abus sexuels":

Merci Monsieur le Président,

Chers collègues, même si je ne peux que regretter le manque d'intérêt suscité par la discussion de ce rapport (les sièges vides en témoignent...) permettez-moi de débiter cette intervention en saluant les heures de travail effectuées par les membres de la Commission spéciale. Des heures et des heures d'auditions, d'interventions, de réflexions pour finalement accoucher de ce rapport de 483 pages.

Malheureusement, que retenir de ces heures de travail et de cet énorme rapport ? Peu de choses. **Peu de choses car à n'en point douter, une composante essentielle du travail a été balayée d'un revers de la main. Je veux bien entendu parler des victimes et de leurs attentes.**

Au final, après de mois de travail, il nous reste ce rapport, rapport censé apaiser la souffrance des victimes mais qui croyez-moi ne fait au contraire qu'augmenter leur révolte et leur découragement. De nombreuses victimes attendaient que justice soit faite, elles attendaient la mise sur pied d'une Commission d'enquête chargée de soulever les responsabilités et de pointer les dysfonctionnements ou pire les protections.

Il n'en fut rien.

Au final, nous voilà donc avec un rapport de 483 pages, mais avouons-le, il s'agit avant tout d'un recueil de bonnes intentions qui comporte essentiellement 70 recommandations.

Parmi celles-ci, on retrouve une proposition faite à l'Église « d'accepter de se soumettre à

l'appréciation d'un **tribunal arbitral** afin de répondre, au cas par cas, aux attentes des victimes d'abus commis par des prêtres ou des religieux même pour des faits prescrits ».

Je me demande sincèrement s'il n'aurait-il pas été possible de trouver une formulation encore plus douce ? Mais bon, soit.

Comme c'est le cas pour de nombreuses victimes, cette main tendue à l'Église me choque particulièrement quand on sait que depuis des dizaines d'années les plus hauts responsables de l'Église catholique belge étaient au courant des abus commis par certains prêtres et qu'ils n'ont jamais réagi préférant appliquer la loi du silence.

Après avoir dû entendre les mensonges exprimés par Monsieur Danneels mais aussi par Monsieur Harpigny et bien d'autres, comment pourrions-nous croire que l'Église va maintenant ouvrir tous les dossiers et se soucier enfin de l'intérêt des victimes ?

Pourquoi agirait-elle ainsi aujourd'hui alors qu'elle avait bénéficié d'une privatisation de la justice accordé par le Ministre De Clerck et matérialisée dans la Commission Adriaenssens qui avait le droit de juger de la recevabilité de certains dossiers et même de la prescription, droit dont dispose pourtant, seul, le Procureur du Roi dans un État de droit digne de ce nom.

Il est consternant de voir à quel point les collègues de cette Commission spéciale et en particulier la Présidente Lalieux se réjouissent du travail accompli. Bien sûr, ils pourront dire qu'ils ont passé des heures et des heures à travailler, certes avec sérieux et abnégation mais ayons aussi la franchise de dire que depuis 3 mois, cette Commission n'intéresse plus grand monde et que les auditions des dernières semaines ont surtout eu pour objet de noyer le poisson et de calmer le jeu.

De mon côté, je ne peux que déplorer l'absence réelle de volonté de pointer les responsables de ces abus mais aussi la responsabilité de ceux qui savaient et qui n'ont rien dit et ont ainsi participé à une non-assistance généralisée à personnes en danger.

Indéniablement, les victimes restent sur leur faim.

Depuis le début, j'ai réclamé, en vain, la création d'une Commission d'enquête mais il n'y avait aucune volonté politique de faire toute la clarté sur les responsabilités mais aussi sur les protections dont avaient bénéficié les prêtres abuseurs.

Aussi, après la lecture de ce rapport, je suis assez troublé voire même perplexe au point de vouloir demander aux membres de la Commission de préciser **quelle est pour eux leur notion de Justice ?**

En effet, chers collègues, nous avons des lois que nous devons appliquer et faire respecter. Nous avons aussi des tribunaux qui sont compétents pour juger des faits punissables. A quoi cela sert-il donc de créer une Commission de suivi devant mettre sur pied un tribunal arbitral non-judiciaire ? Surtout quand on sait qu'il ne pourra pas établir la moindre responsabilité.

Je ne peux imaginer que vous ne vous rendiez pas compte qu'en faisant cela, vous suivez la même voie que celle empruntée par le Ministre de la Justice lorsque ce dernier institua une privatisation de la Justice qui apparut comme une véritable Justice parallèle.

Il ne manquerait plus que Monsieur Peter Adriaenssens soit désigné pour siéger comme juge-arbitre...

Sincèrement, mes chers collègues, si les responsables politiques de ce pays ne font plus confiance en leur Justice et en leur Tribunaux, il est temps qu'ils le disent et qu'ils entreprennent alors les réformes nécessaires afin de redonner à la Justice la place qu'elle mérite mais aussi de lui redonner la confiance des citoyens.

C'est une chose que de vouloir indemniser les victimes d'abus sexuels dont les faits sont prescrits mais **ce qui est plus important encore, c'est de reconnaître la culpabilité non seulement des auteurs mais aussi de ceux qui ont laissé faire ces actes odieux** et qui, eux, s'en sortiront sans le

moindre problème.

Il est difficile pour le légaliste que je suis d'accepter ces adaptations de la Loi. Soit un fait est prescrit et il ne peut être poursuivi soit il ne l'est pas et la Justice étatique doit alors se charger de la poursuite et du jugement. Dois-je rappeler au pouvoir législatif qu'il est opportun qu'il respecte et fasse appliquer les propres lois qu'il a votées.

Clairement, la priorité est donnée aux indemnisations qui doivent surtout correspondre aux frais thérapeutiques engagés par la victime. Et cela doit bien entendu arranger l'Église qui n'est pas dépourvue de moyens financiers. Par contre, quand il s'agit d'assumer et de reconnaître ses responsabilités, il n'y a plus personne. C'est déplorable et cela constitue une preuve supplémentaire, si besoin en est, de l'urgence de mettre un terme au financement public des cultes.

Selon Raphaël Jacquerye, auteur de « Tempête au Vatican », l'Église belge espère s'en tirer en versant quelques millions d'euros aux victimes. Très justement, il précise que les traitements et les pensions des ministres du culte s'élèvent annuellement à 110 millions d'euros. Tout comme lui, devant ces vies brisées, ces êtres moralement détruits, je me demande si les responsables ecclésiastiques peuvent s'en sortir à si bon compte en se contentant de participer uniquement aux frais de thérapie des victimes. N'est-ce pas indécent ?

A la lecture de ce rapport, j'invite le monde politique à faire en sorte que nos lois soient appliquées, nos institutions respectées et qu'ils mettent tout en œuvre pour mettre un terme aux réseaux de protections et de pédophilie qui existent dans notre pays.

Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre mais à la fin, on en viendrait à penser que ces réseaux doivent être bien puissants dans notre pays pour étouffer tant le monde politique que le monde judiciaire.

A en croire Monsieur Brotcorne, tout ne va pas si mal, c'est du moins ce qu'il a dit dans une interview donnée à la DH le 25 mars. Allez dire cela aux victimes qui ont été abandonnées tant par l'Église, que par la Justice et aujourd'hui par le monde politique.

Tout ne va pas si mal... En effet, c'est ce que l'on doit penser quand on fait la politique de l'autruche et qu'on s'obstine à ne pas vouloir voir l'évidence. Je dirais au contraire que notre pays se porte bien mal Monsieur Brotcorne car il est incapable de faire respecter ses lois et que le monde politique ne croit même plus en sa justice lui préférant une justice privée et parallèle matérialisée dans ce tribunal arbitral non-judiciaire.

Même les victimes craignent que ce tribunal arbitral soit encombré par des tas de personnes qui verront là un moyen de toucher un peu d'argent de l'Église. Comment prouver les faits ? Comment assurer une justice équitable en dehors de toute procédure légale reconnue par notre Constitution ?

Le problème du passage de la prescription de 10 à 15 ans pose problème en cas de confessionnalisation des crimes d'abus sexuels et vous n'êtes pas sans savoir que les correctionnalisations sont fréquentes en la matière. Cette augmentation de la prescription est en outre critiquée par Child Focus surtout au niveau de l'établissement des preuves.

Je sais mes chers collègues que vous êtes des gens intelligents et je ne peux donc pas imaginer que vous n'ayez pas pensé à ces conséquences. C'est pour cette raison que je m'en viens à me demander si, en fait, tout cela n'est pas fait exprès. Vous donnez ainsi l'apparence d'avoir agi dans l'intérêt des victimes mais au fond, vous savez très bien que cela ne changera rien pour elles s'il n'y a pas un véritable changement de mentalités au sein de nos institutions.

Madame Christine Clerc, dans son livre, « le pape, la femme et l'éléphant » pointait dernièrement notre pays et ses 475 cas cités par la Commission Adriaenssens en disant que ces horreurs avaient été couvertes par la hiérarchie de l'Église qui prit même la défense des auteurs. Je l'ai moi-même souvent dit lors des travaux de cette commission, trop souvent les responsables ecclésiastiques ont pris les victimes pour des coupables et les coupables pour des victimes d'esprit malins qui tentaient de leur extorquer des fonds... **Comme le dit Madame Clerc, on parle ici de sévices sexuels, pas**

de genoux discrètement caressés mais bien de pratiques sadomasochistes. Elle termine en disant qu'il faut que l'Église profite de ce big-bang pour se repenser et retrouver le message de l'Évangile. **Croyez-vous, mes chers collègues, que le cadeau que vous lui offrez en refusant de soulever les responsabilités et de vous contenter d'un tribunal arbitral remplira cet objectif ?** Je ne le pense sincèrement pas et je suis persuadé que vous le savez tout autant que moi.

Je terminerai mon intervention en citant un passage de la **lettre ouverte écrite par Monsieur Joël Devillet** car elle correspond bien à l'état d'esprit des victimes et je ne voudrais terminer cette intervention sans les mettre en évidence car je tiens par la même occasion à leur adresser toute mon admiration pour le courage dont elles ont fait preuve jusqu'ici : Monsieur Devillet termine sa lettre ouverte par ces mots : *« La victime que je suis, en venant assister aux travaux de votre commission était comme assise à la table d'un restaurant, elle attendait un bon repas, le menu était copieux et semblait appétissant : une entrée, un plat et un délicieux dessert. La commission, c'était mon entrée, elle me restait bien souvent sur l'estomac mais j'attendais avec impatience le plat consistant. Ce plat principal, c'était une commission d'enquête parlementaire et le dessert devait être les sanctions, établir les responsabilités et sanctionner les responsables. »*

Vous imaginez que cette victime est bien restée sur sa faim.

Comme elle, j'estime qu'au final cette commission spéciale n'aura été qu'un grand show devant donner bonne conscience au monde politique.

En prenant la décision de ne pas soulever de responsabilités, vous avez opté pour la voie de l'inaction et de l'immobilisme. Ainsi, je crains que nous reparlerons dans quelques années de nouveaux faits de pédophilie dans l'Église et une fois de plus, les plus faibles d'entre nous seront les victimes de votre politique à laquelle je ne peux m'associer. N'oubliez pas que des prêtres pédophiles exercent toujours en toute impunité malgré les actes graves qu'ils ont commis. **Et nous, nous les laissons faire !**

Pour cette raison, je ne soutiendrai pas le rapport de cette commission car même si Madame Marghem déclarait il y a peu de temps encore dans la presse qu'elle espérait que l'Église saisisse l'opportunité qui lui est ici offerte alors qu'elle n'a pas fait le moindre geste jusqu'ici, permettez-moi de douter de la volonté de l'Église de réparer quoi que ce soit.

Il y aura peut-être des faux-semblants, une légère ouverture mais vu les mensonges exprimés devant notre commission par les plus hauts responsables de l'Église permettez-moi de ne pas y croire. Je serai en la matière comme Saint Thomas, je croirai ce que je verrai et j'espère que vous assumerez vos responsabilités quand vous verrez que l'Église se sera complu dans l'inaction et le statut quo.

Je vous remercie.

Laurent LOUIS - Député fédéral

Monsieur le député Louis a été un bon ambassadeur des victimes qui savent que la devise de la Commission "abus" était : « L'union fait la farce ! » Même l'agence de presse *belga* ne rapporta pas son intervention... mais bien celles des autres intervenants... Ce député est dans le bon et je le soutiens. Il serait tellement facile pour moi de faire l'éloge de la commission « abus », je serai vite récupéré par ces politiques dont la vérité n'est pas leur priorité ! J'ai une conscience, mais c'est à en pleurer, beaucoup de victimes espéraient une commission d'enquête qui aurait pu prouver que beaucoup ont mentis dans les hautes sphères... mais rêver ne sert à rien. L'église a tellement de pouvoir et le politique tellement d'intérêts à ce que cela reste tel quel !

Il m'en a fallu du courage lorsqu'à la fin du discours de ce député, personne ne l'a applaudi, moi, du haut de l'assemblée parlementaire, je fus le seul à l'applaudir. Je montrai ainsi devant la représentation nationale, que je désapprouve leur rapport. Au risque de m'isoler de ces politiques qui pendant des semaines m'avaient fait croire en leur volonté de recherche de la vérité et de sanctions !

Je tiens à remercier le Président de la Chambre des Représentants, M. A. Flahaut, qui m'a fait déplacer de la « tribune réservée au public » à la « tribune présidentielle » dès le début des débats, le jour de la présentation du rapport en séance plénière. Ainsi que le député socialiste néerlandophone R. Landuyt pour être venu me saluer durant la séance.

Par contre, une députée que j'avais à plusieurs reprises rencontré durant les travaux et à qui j'avais fourni bien des éléments accablant l'Église durant les travaux, m'interpella discrètement de sa place me disant qu'elle avait reçu mes courriers de mécontentements suite à la publication du rapport et de me dire qu'elle n'avait pas tout compris de mes courriers. Elle ne prit même pas la peine de venir me parler pour en savoir plus si soi-disant elle n'avait pas compris. Il est vrai que le monde est petit, et que, sur internet, j'ai pu découvrir une photo de cette députée en compagnie d'une personne influente de sa région et qui n'est autre que le frère de mon prêtre abuseur...

La veille du vote, j'ai écrit à tous les députés de la Chambre des Représentants afin de leur demander de voter contre le rapport -et encore une fois de leur dire le pourquoi de ma non-approbation face à leurs conclusions. Bien évidemment le vote fut à l'unanimité pour ce rapport, sauf une voix, celle du député Louis qui vota contre.

Je pense que des députés ont le même avis que moi, ainsi que de celui du député Louis, mais ils n'ont osé se démarquer de leur formation politique et du consensus trouvé. J'invite chacun de vous à lire les auditions de la Commission « abus » sur le site internet de la Chambre. Vous serez stupéfait à bien des reprises. Surtout de l'arrogance de l'archevêque Léonard, pour ce qui est de ses mensonges, l'on commence à s'en habituer.

Rédigé le 1er avril 2011, complété et finalisé le 07 avril 2011.

Joël Devillet victime d'un prêtre pédophile, à Aubange
Procès au civil en cours au tribunal d'Arlon (c. Prêtre)
Procès au civil en cours au tribunal de Namur (c. André Léonard)
www.joeldevillet.com